

N°1235

du 31  
MAI 2019



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Selon le CFE, sur les 40.831 créations en 6 ans

**Le taux réel de survie des entreprises est de 52,5%**

P.3 En lien avec le thème central de la 72ème Assemblée mondiale de la santé

**Le Togo fait apprécier ses 30% de couverture maladie à Genève**

P.6 Autour de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques

**9 États francophones d'Afrique de l'Ouest en exercice de simulation à Lomé, en lien avec les victimes**

P.3 **De la contestation de la procédure de modification de la Constitution par la nouvelle Assemblée**

# La requête de l'ANC jugée irrecevable par la Cour Constitutionnelle

*\*La jurisprudence de la Cour, l'article 71 du règlement intérieur de la Cour et l'article 82-6 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale évoqués*

P.7 En route pour le Fonds français PISCCA 2019

**27 organismes de la société civile au rendez-vous du 7 juin**

P.6 Un an après son lancement

**ECO CCP enregistre 110.000 comptes épargne, 52.318 transactions et 3 milliards Cfa échangés**



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

P.4 Travail forcé, servitude domestique et travail des enfants

**Les actions et avancées du Togo suscitent l'intérêt de l'ONU**

P.3 Développement des agropoles au Togo / Pour les trois années à venir

**Le choix de l'auditeur des acquisitions et comptes du projet de transformation agroalimentaire est lancé**

## Marché des arts

## Le Togo était présent aux Révélation 2019

La 4e édition des Révélation, la biennale internationale des métiers d'art et de la création contemporaine, a eu lieu du 23 au 26 mai 2019 sous la Nef du Grand Palais à Paris. L'événement a accueilli plus de 40.000 visiteurs et près de 450 créateurs en provenance de 33 pays, dont les pays africains le Cameroun l'Afrique du Sud et Togo.

La Togolaise Sonia Lawson, commissaire générale du stand Togo, était présente à ce rendez-vous important. L'occasion pour elle de parler du Palais de Lomé. Ancien palais au Togo restauré pour accueillir la création, le Palais de Lomé propose différents espaces : métiers

d'art, culinaire, culturel... et valorise ainsi les métiers de la main apportant une dimension contemporaine. L'engagement du gouvernement togolais dans ce projet d'envergure prouve la qualité de l'artisanat togolais et la pertinence de cette initiative. Sonia Lawson a fait la promotion d'AVLEYO - TOGO, une entreprise du domaine œuvrant dans le domaine du style.

Le projet français Africa 2020, soutenu par l'Institut Français, a également pour objectif de mettre en place des partenariats entre l'ensemble des pays grâce à un événement participatif entièrement consacré à la création, propice aux échanges et aux dialogues autour des enjeux des



métiers d'art. L'Afrique mène en parallèle des initiatives à l'étranger, c'est ainsi que l'Afrique se positionne sur d'autres continents comme l'Asie pour vendre des créations métiers d'art africaines sur le marché chi-

nois.

Un continent africain actif avec des acteurs mobilisés pour valoriser l'art africain dans toute sa diversité, au niveau local comme international.

## Cinéma

## Le producteur chinois DAFC vient s'installer au Togo

Le producteur et distributeur chinois DAFC a décidé de s'installer au Togo pour commercialiser ses films. Il entend vendre ses longs métrages et documentaires aux télévisions togolaises (le marché est pourtant très étroit et les diffuseurs privés sans gros moyens) et former de jeunes acteurs.

Une rencontre sur la distribution de films s'est tenue jeudi 16 mai à

Lomé dans le cadre d'un accord de coopération entre l'Institut technique de l'information et de la communication ALDUS et DAFC Film, une société chinoise de production et de distribution de films.

Elle a réuni au Centre international de recherche et d'étude de langues le directeur général d'ALDUS, Joël Aboflan, des responsables de DAFC Film et les représentants des

chaînes de télévision du Togo.

"Nous sommes au Togo dans un premier temps pour voir comment ça se fait au niveau du cinéma. Ensuite, nous envisageons mettre en place une maison de production cinématographique", a confié Guo Fan, directeur général de DAFC Film.

Il s'agit d'une première du genre en Afrique francophone. L'accord



va favoriser le transfert de compétence, mais permettre aussi l'implantation à terme d'une industrie cinématographique au Togo.

## Essais

## Susan Sontag, la véritable auteure du livre phare de son mari

Une biographie en anglais de l'auteure à paraître au mois de septembre explique que Susan Sontag est la véritable auteure de Freud: The Mind of the Moralist. Jusqu'à aujourd'hui, le livre porte la signature de Philip Rieff, son mari de 1951 à 1958. On savait certes le rôle qu'elle avait eue dans la préparation du livre, il s'avère désormais qu'elle en aurait assuré l'intégralité de l'écriture.

Benjamin Moser, l'auteur de cette nouvelle biographie, ne se contente pas de vagues suppositions. D'après le Guardian, il a mené une enquête très fouillée pour établir les faits avec certitude. En effet, il a obtenu un accès privilégié aux archives de l'auteure entreposées à UCLA, y compris des pièces qui ne seront pas accessibles au public avant plusieurs années. Par

ailleurs, il s'est entretenu avec des personnes de l'entourage proche de Susan Sontag.

Résultat des courses, Moser est certain que c'est Susan Sontag qui a rédigé le livre, en plus de l'important travail de recherche qu'elle a mené pour en constituer le contenu. "Susan passait toutes ses après-midi à tout écrire à partir de rien", explique Minda Rae Amiran, une amie de l'intellectuelle. Plusieurs éléments de sa correspondance permettent également d'affirmer qu'elle est l'auteure du livre de son mari.

Un cas d'école d'effet Matilda (le fait de minimiser la contribution de femmes scientifiques à la recherche) appliqué à la littérature. L'auteur de la biographie lui-même reconnaît que s'il connaissait la rumeur qui faisait de Sontag la véritable auteure

du livre, il avait quelques doutes, notamment étant donné l'âge de Sontag à l'époque. En effet, elle a épousé Rieff en 1950, à l'âge de 17 ans?; l'ouvrage sur Freud est quant à lui paru en 1959, quand elle n'avait donc que 26 ans.

Et, lors de sa parution, le Guardian de l'époque parlait d'un "événement à célébrer... un livre véritablement brillant sur l'importance culturelle de Freud... une contribution aux sciences humaines dont la valeur sera permanente". Clairement, on a vu critique plus acerbe...

Étudiante brillante et précoce (elle termine le lycée à 15 ans avant d'intégrer les rangs de l'université), Susan Sontag a donc écrit le livre qui allait lancer la carrière de son mari... Pourquoi la vérité est-elle restée cachée? C'est là que l'on bas-



cule de l'injuste au tragique.

Selon Moser, c'est au moment de son divorce que Susan Sontag a promis à Rieff d'abandonner ses droits légitimes à se revendiquer publiquement comme l'auteure de l'ouvrage. En échange de quoi, il aurait laissé la garde de leur fils à son ex-épouse.

Le livre paraîtra le 17 septembre prochain, il est édité par Ecco Press (HarperCollins).

## Numérique

## Textract d'Amazon peut lire et traiter des millions de pages par heure

Dernière innovation sortie des laboratoires de Amazon Web Services, la division consacrée aux outils numériques (hébergement et cloud computing), voici Textract. Derrière ce mot-valise à l'américaine, une solution manifestement très puissante : plus que de la simple reconnaissance de caractères, la garantie d'une

solide extraction de texte et de données, de tous types de documents.

Amazon l'a annoncé avec fierté : Textract est en mesure de "traiter des millions de pages de documents par heures?". Mais quel est ce traitement, dans les faits? On parle bien de text and data mining, à des niveaux stratosphériques, dépassant de loin les ca-

pacités des traditionnels outils d'OCR - la reconnaissance optique de caractères.

Textract réduirait les coûts de traitement de documents, en épargnant le passage par une saisie manuelle - et ce, sans que l'utilisateur ait besoin de connaissances préalables sur le machine learning.

Dans les faits, l'outil repose cependant bien sur une machine learning, avec la capacité de reconnaître des informations précises comme le nom, prénom ou numéro de sécurité sociale. De quoi convertir un PDF en feuilles de calcul, plus lisibles et faciles à comprendre.

Actualité

## AZIMUTS INFOS

## Mars : le désert d'Atacama donne de l'espoir

Il se confirme que des populations de micro-organismes peuvent survivre des années dans des régions particulièrement arides du désert d'Atacama où les pluies peuvent être absentes pendant au moins une décennie. Comme ce désert ressemble à certains environnements martiens, on peut être un petit peu plus optimiste pour découvrir un jour de la vie sur Mars.

En 1965, la sonde Mariner 4 de la Nasa a fait voler en éclats les espoirs de ceux qui pouvaient penser que des romans comme le célèbre Chroniques martiennes de Ray Bradbury étaient peut-être autre chose que de la science-fiction. L'artefact terrien révélait en effet une absence de boucliers magnétiques et confirmait la présence d'une atmosphère ténue et froide, peu propice aux écoulements d'eau liquide, si ce n'est sous forme de saumure éventuellement colonisable par les équivalents de certains extrémophiles observés sur Terre. Les rayons cosmiques et l'absence d'une couche d'ozone pour la protection contre les UV ne devaient pas non plus faciliter les choses à des formes de vie éventuelles à la surface de Mars. De sorte que dès cette époque, l'espoir de trouver des formes de vie multicellulaires sur la Planète rouge a été largement abandonné.

Mais peut-être pouvait-on y trouver des micro-organismes et c'est bien leur détection que l'on a tenté de faire dans les années 1970 avec les fameuses missions Viking. Les résultats ont été décevants mais aussi problématiques avec l'expérience Labeled Release (comme l'ont montré des tests sur des échantillons provenant du désert d'Atacama, elle pouvait détecter 5 à 10 cellules bactériennes par gramme de sol) conduite par les atterrisseurs sur Mars. Les orbiteurs ramenaient, eux, des images d'un passé beaucoup plus accueillant, avec des écoulements importants d'eau liquide il y a plus de trois milliards d'années.

Le désert d'Atacama, un laboratoire pour chercher la vie sur Mars

On se pose toujours la question aujourd'hui et les micro-biologistes du XXIe siècle que passionne la quête de la vie sur Mars continuent à mettre en œuvre la même stratégie que leurs collègues des années 1970. Ils évaluent les conditions d'existences possibles de formes de vie en fouillant dans les environnements terrestres similaires à ceux existant sur Mars.

Il en est un tout désigné justement, le désert d'Atacama situé au Chili en Amérique du Sud connu pour être la région la plus aride sur Terre (certains secteurs peuvent être privés de précipitations pendant 50 ans) et qui est en relation avec l'activité des volcans des Andes. Il suffit de comparer des photos prises par le rover Curiosity avec celles de paysages du désert d'Atacama pour se convaincre de la similarité saisissante avec Mars. Il y a plusieurs milliards d'années, lorsque Mars était un peu plus chaude et moins aride qu'aujourd'hui, avec une atmosphère plus conséquente, les conditions qui régnaient à sa surface devaient être encore plus proches de celles rencontrées de nos jours dans la région des volcans andins et des lacs salés qui les bordent. Leurs altitudes font qu'ils sont aussi soumis à un rayonnement ultraviolet plus intense que dans bien d'autres régions sur Terre. Certaines des formes vivantes qui étaient déjà adaptées à ces environnements survivent peut-être encore dans les sols martiens.

La région de Yungay, où il ne pleut en moyenne qu'une fois tous les dix ans, est depuis les années 2000 un terrain de prédilection pour les exobiologistes en quête de micro-organismes qui pourraient y survivre. De fait, des travaux commencent à montrer depuis quelques années que là comme dans d'autres régions peu hospitalières d'Atacama, des formes de vie sont présentes comme le montre clairement aujourd'hui un article publié dans les PNAS par une équipe internationale de chercheurs menée par des membres du Projet Atacama (The Atacama Project), notamment l'exobiologiste Dirk Schulze-Makuch, exobiologiste de l'université technique de Berlin également en poste à la Washington State University.

Des communautés dormantes de micro-organismes sur Mars ?

Avant ce travail, les traces biologiques détectées étaient attribuées à des micro-organismes apportés par le vent qui mouraient rapidement dans le désert. Mais en utilisant des méthodes issues de la génomique et en détectant des molécules d'ATP (adénosine triphosphate), servant à transporter de l'énergie au sein des cellules vivantes, les chercheurs pensent être arrivés à exclure cette hypothèse.

En 2015, les biologistes ont pu appliquer leurs méthodes sur huit sites du désert d'Atacama dont certains étaient plus proches de la côte Pacifique. Il avait plu à ce moment là, un mois avant, ce qui a conduit à une prolifération d'activité biologique montrant que des micro-organismes devenaient subitement actifs et même qu'ils se reproduisaient. Plusieurs données obtenues ont conduit à attribuer une origine indigène à ces micro-organismes qui s'étaient donc adaptés à l'hyper-aridité et au flux élevé de rayons UV.



Bi-hebdomadaire togolais  
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wulti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression  
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
Guillaume BOGLA

De la contestation de la procédure de modification de la Constitution par la nouvelle Assemblée

## La requête de l'ANC jugée irrecevable par la Cour Constitutionnelle

*\*La jurisprudence de la Cour, l'article 71 du règlement intérieur de la Cour et l'article 82-6 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale évoqués*

Erci J.

Le 08 Mai, les députés de la 6<sup>e</sup> législature ont procédé à la modification de la constitution du 14 octobre 1992 conformément à la feuille de route de la CEDEAO devant mettre fin à la crise politique que connaît le pays depuis Août 2017. A l'occasion, les élus du peuple ont procédé à la modification de 29 articles, entres autres ceux relatifs à la limitation des mandats et au mode de scrutin.

Aux lendemains de l'adoption de ces modifications, Jean Pierre Fabre et treize (13) autres membres du parti Alliance Nationale pour le Changement (ANC) ont saisi la Cour Constitutionnelle pour contester la régularité de la procédure ayant conduit, à l'occasion de l'étude du projet de loi de modification des articles 59, 60 et 100 de la Constitution du 14 Octobre 1992 et la modification de vingt-six (26) autres articles. Pour ces membres de l'ANC, toutes ces modifications auraient été adoptées en violation de l'article 144 de la Constitution et 82 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale. Par requête en date du 15 Mai, les requérants ont saisi la Cour Constitutionnelle lui demandant d'annuler ces modifications.

Statuant sur l'affaire dite "Saisine des membres de l'Alliance Nationale pour le Changement(ANC)", la Cour Constitutionnelle, par décision N°C-008/19 du 29 Mai 2019, a indiqué :

De la qualité des requérants

Les requérants ont observé qu'en l'absence d'indication par la Constitution de celui qui a qualité à saisir la Cour dans une telle hypothèse, il faut recourir aux principes généraux de droit qui commandent l'action en Justice, lesquels principes exigent pour la recevabilité d'une action en Justice l'intérêt et la qualité. Ils ont expliqué que ces conditions ressortent clairement de l'article 3 du code de Procédure Civile qui dispose que l'action est ouverte à tous ceux qui ont un intérêt légitime au succès ou au rejet d'une prétention sous réserve des cas dans lesquels la loi attribue le droit d'agir aux seules personnes qu'elle qualifie pour élever ou combattre une prétention ou pour défendre un intérêt. Ils ont déduit qu'en étant tous de nationalité togolaise, majeurs jouissant de leur droit civil et politique et particulièrement du droit d'ester en justice, membres d'un parti politique, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) et donc membre du Pouvoir Constituant, ils ont juridiquement un intérêt légitime à voir l'Assemblée Nationale fonctionner conformément aux dispositions de la loi et des règlements de son Règlement Intérieur.



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

La Cour, sur la recevabilité de cet argument des requérants, a indiqué que, quand bien même la Constitution, en son article 99 in fine, dispose que la Cour «est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics», n'a pas spécifié celui qui doit saisir la Cour pour la régulation du fonctionnement des institutions, d'autres dispositions portant saisine de la Cour ont réglé la question, notamment l'article 71 du règlement intérieur de la Cour Constitutionnelle qui dispose que «en matière de régulation du fonctionnement des institutions, la Cour est saisie par la partie la plus diligente».

Dans sa décision, la Cour Constitutionnelle explique que la partie diligente doit s'entendre une des institutions en conflit, un démembrement ou un membre de l'institution dont le fonctionnement serait irrégulier, qu'il en résulte que, seuls ceux-ci ont qualité pour saisir la Cour aux fins de régulation du fonctionnement de ladite institution.

La Cour a aussi fait référence à l'article 82-6 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale qui dispose que l'irrecevabilité des projets et propositions de lois qui ne sont pas du domaine de la loi est prononcée par la conférence des présidents et qu'en cas de désaccord, la Cour est saisie par le président de l'Assemblée nationale, qu'ainsi ledit règlement n'a pas entendu permettre à des personnes étrangères à l'institution de saisir la Cour aux fins de la régulation de son fonctionnement.

Enfin, la cour évoque sa jurisprudence constante que les personnes habilitées à la saisir conformément à l'article 104 de la Constitution le sont également pour tout autre question constitutionnelle dont la régulation du fonctionnement de l'Assemblée nationale, que pour ce faire, les requérants devraient être députés.

«Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que, la loi

ayant défini les personnes habilitées à saisir la Cour aux fins de régulation du fonctionnement de l'Assemblée nationale, la Cour ne peut recourir aux principes généraux de droit comme le soutiennent les requérants. Qu'ainsi, bien qu'étant membres d'un parti politique, n'étant pas députés, les requérants n'ont pas qualité à saisir la cour pour la régulation du fonctionnement de l'Assemblée nationale.» lit-on sur la décision de la Cour Constitutionnelle qui a donc décidé, en conséquence, que la requête des nommés FABRE Jean Pierre et autres, membres du parti politique l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) est irrecevable.

Développement des agropoles au Togo / Pour les trois années à venir

## Le choix de l'auditeur des acquisitions et comptes du projet de transformation agroalimentaire est lancé

Le 11 février 2019, le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) a publié l'avis général de passation de marchés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de transformation agroalimentaire du Togo (PTA-TOGO). Sur la base de cet avis, le gouvernement togolais, qui a reçu un financement de la BAD (en dons et prêts) pour couvrir le coût du projet, veut utiliser une partie des sommes accordées pour payer les prestations relatives à l'audit annuel des acquisitions du PTA-TOGO et les prestations relatives à l'audit externe des comptes du PTA-TOGO. Un double avis à manifestation d'intérêts vient d'être lancé dans ce sens et court jusqu'au 12 juin 2019 à 10h00 min GMT au plus tard.

Dans le premier cas, le Consultant ou cabinet recruté devra réaliser l'audit pour les exercices 2019, 2020 et 2021. L'objectif de cet audit est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la performance de l'agence d'exécution en matière d'ac-

En lien avec le thème central de la 72<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé

## Le Togo fait apprécier ses 30% de couverture maladie à Genève

Late Pater

Le ministre de la Santé et de l'hygiène publique a conduit la délégation officielle togolaise qui a séjourné à Genève, du 20 au 28 mai 2019, pour la 72<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé. Dans la capitale suisse, Moustafa Mijiyawa a fait apprécier les mesures prises par le gouvernement en lien avec la couverture maladie, notamment le régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents du secteur public depuis 2011 et le projet School Assur mis en place en 2018 pour les élèves des cours primaire et secondaire. Ce qui porte le taux de couverture en assurance maladie à 30% au Togo. Le ministre ajoute que des études actuelles doivent amener à intégrer les travailleurs du secteur informel dans le dispositif de couverture maladie. Avant de souligner que la couverture maladie ne serait viable sans un système de santé robuste. D'où la réforme de la contractualisation, introduite depuis deux ans dans le mode de gestion des centres hospitaliers publics, qui exige aujourd'hui la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires pour son effectivité. A Genève, les «résultats très encourageants» de l'approche contractuelle ont été exposés.

La délégation togolaise a aussi, lors d'une séance de travail parallèle, parlé d'un taux de couverture vaccinale satisfaisant dans la majorité des cas, en s'appuyant sur le Programme élargi de vaccinations (PEV). Le tableau projeté donne des chiffres respectifs de 2018 et du premier trimestre 2019 : vaccin contre la tuberculose, 83% et 77% ; vaccin



Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique

oral contre la poliomyélite, 63% et 73% ; vaccin inactivé contre la poliomyélite, 76% et 85% ; vaccin pentavalent contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'haemophilus influenza type 1, 92% et 91% ; vaccin contre le pneumocoque 13 valent 1<sup>ère</sup> dose, 92% et 90% ; vaccin Rotarix contre la diarrhée à rotavirus, 92% et 92% ; vaccin oral contre la poliomyélite 2, 68% et 84% ; vaccin pentavalent contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B et l'haemophilus influenza type b, 89% et 90% ; vaccin contre le pneumocoque 13 valent 2<sup>ème</sup> dose, 90% et 90% ; vaccin Rotarix contre la diarrhée à rotavirus 2, 89% et 93% ; vaccin antipoliomyélique oral VPO3, 66% et 85% ; vaccin antipoliomyélique inactivé VPI, 82% et 91% ; vaccin inactivé antipoliomyélique 3<sup>ème</sup> dose, 88% et 91% ; vaccin anti-rougeoleux et anti-rubéoleux 1, 85% et 104% ; vaccin anti-amaril contre la fièvre jaune, 86% et 102% ; vaccin antitétanique 2+, 76% et 81%. Le vaccin anti-rougeoleux et anti-rubéoleux 2, introduit en janvier 2019, est à 97% au premier trimestre 2019. La dernière vaccination de

masse a concerné l'épidémie de méningite survenue en mars et avril 2019 dans la préfecture de Kpendjajou Ouest, sur une population de 122.409 habitants ; 213 cas ont été suspectés et 7 décès enregistrés (soit une létalité de 3,3%). Le Neisseria meningitidis C a été le germe identifié dans 51% des cas et le Mencevac Acwy à dose unique a été le vaccin utilisé. La vaccination a concerné les personnes âgées de 2 à 29 ans, avec un taux de couverture de 98%.

Le posting du ministère indique que le Togo a fait un plaidoyer auprès de ses partenaires pour l'introduction, dans le Programme élargi de vaccinations, du vaccin contre l'hépatite B et du vaccin contre le papillomavirus humain (prévention du cancer du col de l'utérus).

Enfin, dans la lutte contre les maladies tropicales négligées, le Togo a éliminé la filariose lymphatique en 2017 et éradiqué la dracunculose en 2012. Le dossier sur l'élimination du trachome est en cours d'étude.

A noter que la couverture sanitaire universelle a été le thème central de la 72<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la santé.

quisition et de passation des marchés, en examinant (i) la pertinence du système de passation des marchés utilisé par l'agence d'exécution pour les besoins du projet, conformément à l'évaluation réalisée au stade de la négociation du projet ; (ii) les processus de passation et d'exécution des marchés qui ont été suivis pour les contrats dans le projet afin de confirmer la cohérence avec le système national de passation des marchés du pays et l'accord de financement ; et (iii) les capacités de gestion de l'agence.

Dans le second cas, les services prévus comprennent la réalisation de l'audit des états financiers du projet au titre des exercices 2019, 2020 et 2021. L'audit des états financiers va permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

L'Agence de promotion et de dé-



Essowé Batana, Directeur général par intérim et responsable des marchés publics de l'APRODAT

chances de qualification. La méthode de sélection sera la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) pour l'audit des acquisitions, et la sélection au moindre coût (SMC) dans le cadre de l'audit externe des comptes du projet. Le Projet de transformation agroalimentaire du Togo vise les principaux objectifs suivants : (i) faciliter les investissements privés dans les filières clés grâce aux mesures d'appui aux politiques, à la gouvernance

(suite à la page 6)

Selon le CFE, sur les 40.831 créations en 6 ans

## Le taux réel de survie des entreprises est de 52,5%

Late Pater

10.545 entreprises créées en 2018 ; près de 82% détenues par des Togolais ; 71% par des personnes physiques et environ 29% par des personnes morales ; 85% des SARL constituées sans recours à un notaire... Création d'entreprise en moins de sept heures et à moindre coût, avec 29.250 FCFA pour les entreprises personnes morales (sociétés) et 26.400 FCFA pour les entreprises personnes physiques (entreprises individuelles). De façon régulière, la Cellule Climat des affaires se réjouit du boom dans la création des entreprises, y voyant la vitalité de l'économie et le résultat des réformes engagées, reconduites et renforcées pour simplifier la vie aux entrepreneurs. C'est une réalité. Mais des voix critiques se demandent toujours si la vraie vitalité n'est pas plutôt la pérennité des entreprises, fortes et capables de porter les leviers de cette économie. Fort heureusement, le Centre de formalités des entreprises (CFE) aide à une meilleure lecture. Voici de larges extraits des résultats de son «Etude sur la survie des entreprises au CFE».

« Le CFE a trouvé nécessaire, en vue d'une amélioration continue de ses offres à l'endroit des promoteurs, de disposer des données exploitables sur la survie et certaines réalités de ces entreprises créées. Ceci permettra un meilleur positionnement des offres de services d'encadrement et de facilitation du CFE pour un développement harmonieux des jeunes entreprises créées. Il est donc important qu'une étude situationnelle des jeunes entreprises créées soit menée en vue de disposer de données significatives sur leur nombre et leur survie. Cette étude vise à doter le CFE des données fiables permettant de connaître le taux de survie des PME/PMI au Togo et de comprendre les facteurs qui influencent la disparition des entreprises selon leur taille et le secteur d'activité au Togo.

L'enquête de survie des entreprises créées au Togo de 2010 à 2015 se veut une enquête à sondage probabiliste. Cette approche choisie et utilisée offre la possibilité d'avoir les résultats représentatifs au niveau de chaque domaine d'étude et au niveau national. La méthode de sondage qui est choisie pour cette enquête est celle de sondage à quatre niveaux : échantillonnage selon l'année de création, le secteur d'activité, le statut juridique, et sélection aléatoire des entreprises à enquêter.

La durée de la collecte des données a duré plus que prévu : trois semaines de plus que les trois semaines prévues, du fait que beaucoup de promoteurs des PME/PMI avaient des réticences à répondre au questionnaire, arguant que les agents enquêteurs étaient en fait des agents de l'OTR ou de la CNSS.

L'enquête test a été réalisée sur des entreprises qui ne faisaient pas partie de l'échantillon de l'enquête principale (50 entreprises ont été

ciblées par cette enquête test). Cette enquête pilote s'est déroulée lors de la formation des agents de collecte et a servi à tester le questionnaire, les documents techniques, les procédures de collecte, de traitement et d'analyse des données. L'enquête principale a ciblé 2.477 entreprises enregistrées dans la base de données du CFE, créées entre 2010 et 2015 dans l'un des secteurs d'activités suivants : commerce, industrie et service avec un statut juridique. Pour avoir un échantillon représentatif, les agents enquêteurs ont dû interviewer 1.778 promoteurs en plus pour atteindre 2.230 enquêtés. En tout, 4.008 promoteurs de PME/PMI ont été interviewés avec 2.230 répondants.

Il ressort de l'analyse des données que plus de 60% des créations d'entreprises concernent la tranche d'âge de 30 à 49 ans. Les moins de 30 ans n'ont créé que 22% des entreprises alors que les plus de 50 ans (sénior) ont créé 13,5% des entreprises. Près d'un quart des promoteurs sont des femmes ; les personnes de nationalité togolaise ont créé près de 90% des entreprises au cours de la période 2010 à 2015 au CFE. Quant au niveau d'études des promoteurs, il est à souligner que 47% des créateurs ont un niveau inférieur au BAC 2 et que 25% des promoteurs ont un niveau universitaire. Les indépendants ont créé 41,7% des entreprises et les salariés 29,2%. Les artisans ne représentent que 3,1% des promoteurs. Sur cette période, les personnes en situation de recherche d'emploi ont créé 11,5% des entreprises. 54,4% ont créé une entreprise qui correspond à leur principal métier et ils se sont inspirés de la cellule familiale à 35% ou d'un proche déjà entrepreneur ou chef d'entreprise à 69%. 83,3% des créateurs n'avaient pas d'expérience en matière de création d'entreprise. Parmi les entreprises créées entre 2010 et 2015 et qui sont encore en activité en 2018, 83% ont été créées par des personnes qui étaient à leur première création ; seul 17% des créateurs avaient déjà une expérience en entrepreneuriat. Les raisons qui ont poussé les personnes à créer leur entreprise sont, d'abord, le fait de vouloir être indépendant, ensuite, le goût d'entreprendre et, enfin, la détection d'une opportunité du marché. Le chômage est aussi une raison suffisante : 17,7% ont créé leur entreprise car sans emploi. Pour la réalisation de leur projet de création d'entreprise, 51% des promoteurs d'entreprise ont suivi une formation dont 6% ont suivi la formation car elle était imposée.

La principale source de financement des créations reste les capitaux propres. 58% des créateurs ont financé leur projet d'entreprise par des fonds propres. Parmi ces créateurs, seuls 11% restent en activité en 2018. Sur les 33% des promoteurs qui ont créé leur entreprise par la dette, ils sont 22% à être en activité régulière en 2018. 2% des



Le bâtiment du CFE à Lomé

créateurs ont utilisé un financement mixte à savoir les capitaux propres et la dette. Et 7% des créateurs d'entreprise interviewés n'ont pas pu mobiliser de ressources financières avant de lancer leur activité.

En matière de chiffre d'affaires, les particuliers constituent la clientèle principale de 50% des entreprises créées entre 2010 et 2015 et toujours en activité en 2018. Il ressort aussi de l'étude que 45% de ces entreprises ont l'administration publique, les entreprises et les organisations internationales comme clients. Ces entreprises constituent l'essentiel des entreprises qui sont en activité de façon régulière et permanentes. Parmi les entreprises en activité, 50% font l'essentiel de leur chiffre d'affaires avec au plus 10 clients et ces clients sont de gros clients ou de grandes entreprises. 18% des entreprises ont un grand nombre de clients avec quelques gros clients ; la plupart de ces entreprises ont connu une bonne croissance et leurs perspectives d'avenir sont bonnes. 24% des entreprises pérennes ont un grand nombre de clients ; ce sont surtout les entreprises commerciales qui ont des difficultés par rapport à leur pérennité à l'avenir.

Par rapport à la localisation des entreprises pérennes, il ressort que 45% des entreprises en activité ont leurs clients localement (clients de proximité). Ce sont surtout des entreprises commerciales et des services de proximité qui sont assez fragiles pour faire face aux chocs extérieurs. Cependant, les promoteurs de 41% des entreprises ayant des clients au niveau régional et au plan national sont plus confiants pour l'avenir. Dans cette catégorie se trouvent les entreprises de services, certaines entreprises commerciales et des entreprises de production. Il faut noter que 10% des entreprises pérennes ont des clients au-delà des frontières du Togo. Plus de 75% des entreprises créées entre 2010 à 2015 au CFE et toujours en activité en 2018 font appel à des services extérieurs payants. La comptabilité est la plus fréquemment externalisée : 29,6% des créateurs procèdent ainsi. Il en est de même pour le transport et la logistique pour 28,3% des entreprises et en informatique et secrétariat 13%. C'est dans ces trois domaines que les entreprises ont recours aux services extérieurs payants. Dans les autres domaines, comme le nettoyage, la propension à externaliser est assez faible (moins de 7%).

C'est surtout au sein des petits projets (en matière de moyens au démarrage) que le recours aux services extérieurs est faible, notamment pour ce qui concerne la comptabilité. Dans 21,9% des entreprises créées pendant cette période, il n'y a pas de recours à des services extérieurs payants. Il faut noter que, dans 75% des cas de création, il s'agit des créations unipersonnelles sans associé ; et de deux personnes dans 18% des cas.

Perspectives. En 2018, 53% des promoteurs des entreprises créées entre 2010 et 2015 ont trouvé que l'environnement concurrentiel est fort ; seuls 17% trouvent que la concurrence est faible. 41,8% des créateurs d'entreprises entre 2010 et 2015 encore en activité en 2018 ont

à cœur de développer leur entreprise malgré la situation difficile qu'elles traversent ; 19% veulent maintenir l'équilibre actuel de leur entreprise ; cependant, 19% sont pessimistes quant aux perspectives d'avenir de leur entreprise. 13% des créateurs pensent redresser une situation difficile dans les six prochains mois ; 5% pensent être en cessation de paiement sous peu ; et 1,1% des créateurs envisagent de vendre leur entreprise.

Par rapport à l'embauche dans les six prochains mois, il ressort que 29% des entreprises sont optimistes à embaucher au moins un salarié dans cette période alors que 18% des entreprises sont formelles qu'elles ne pourront pas embaucher dans cette période. Le reste des entreprises, soit 53%, est dans l'incertitude par rapport à l'embauche pour les six prochains mois.

Survie potentielle et réelle des entreprises. De 2010 à 2015, 70% (28 582) des entreprises créées au CFE sont encore en activité en 2018. Sur les 40.831 entreprises créées, 30% (12 249 entreprises) ne sont plus en activité. C'est finalement près de 1/3 des promoteurs d'entreprises qui ont dû se résoudre à liquider leur entreprise ou à la

céder à un autre exploitant. Cette première réponse qui semble très positive doit être nuancée. En effet, sur les 70% d'entreprises, il est à noter que seules 75% (soit 21 436 entreprises) ont survécu et travaillent de façon permanente et régulière ; 14% (soit 4 002 entreprises) travaillent de façon saisonnière ; et 11% (soit 3 144 entreprises) travaillent occasionnellement.

De tout ce qui précède, il faut retenir que, sur 40.831 entreprises créées de 2010 à 2015, il y a 52,5% (soit 21.436 entreprises) qui sont toujours en activité et travaillent de façon permanente et régulière en 2018. Sur le reste, 30% (soit 12.249 entreprises) ont définitivement cessé leurs activités, 10% (soit 4.002 entreprises) travaillent de façon saisonnière et 7,5% (soit 3.144 entreprises) travaillent occasionnellement.

Il est à conclure que le taux de survie potentiel (entreprise en activité permanente, saisonnière et occasionnelle) en 2018 des entreprises créées entre 2010 à 2015 est de 70% et que le taux de survie réel (entreprise en activité de façon permanente et régulière) est de 52,5% ».

Travail forcé, servitude domestique et travail des enfants

## Les actions et avancées du Togo suscitent l'intérêt de l'ONU

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, Urmila Bhoola, achève ce vendredi 31 mai une visite de cinq (5) au Togo. Visite au cours de laquelle Mme Bhoola se concentrera sur des questions telles que le travail forcé, la servitude domestique et le travail des enfants dans différents secteurs. La Rapporteuse spéciale souhaite également évaluer comment le gouvernement togolais prévient et traite ces phénomènes néfastes. «Le but de la visite est de recueillir des informations de première main sur les formes contemporaines d'esclavage ou les questions qui s'y rapportent et d'évaluer à quel point le Gouvernement togolais prend des mesures pour atteindre la cible 8.7 des Objectifs de Développement Durable

des Nations Unies, qui exige de «prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains (...)», a déclaré l'experte citée par un communiqué officiel.

La Rapporteuse spéciale rencontrera des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, des Droits de l'homme, de la Justice ; et des Affaires sociales, entre autres. Mme Bhoola se rendra à Lomé et à Sokodé et rencontrera également des représentants de syndicats, de la société civile et d'organisations internationales. La presse aura la primeur de ses observations et conclusions préliminaires cet après-midi à Lomé.

Mme Urmila Bhoola (Afrique du Sud) a été nommée à son en juin



Urmila Bhoola, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage

2014. Elle est indépendante de tout gouvernement et siège à titre personnel. Mme Bhoola est une ancienne juge du Tribunal national du travail d'Afrique du Sud. Sa nomination à la magistrature faisait suite à vingt ans d'expérience en tant qu'avocate spécialisée dans le droit du travail et les droits de l'homme en Afrique du Sud.

## Besoin de liquidités bancaires à 7 jours, d'une semaine à l'autre 267 milliards adjudgés le mardi 28 mai par les banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 28 mai 2019, à une injection de liquidités d'un montant de 3.460.000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 267,250 milliards. L'opération arrive à échéance le lundi 03 juin 2019, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés res-

pectivement à 2,5100% et 2,8252%.

Au total, soixante-seize (76) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Mali s'adjugent respectivement 1.045,524 milliards et 578,379 milliards. Ils sont suivis par ceux du Sénégal avec 502,328 milliards, du Burkina Faso avec 421,779 milliards, du Bénin avec 336,076 milliards, et du Niger avec 273,959 milliards. La Gui-

née-Bissau fait 34,705 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications est ressorti à 4.209,8 milliards en mars 2019, contre 4.308,9 milliards un mois plus tôt, soit une baisse de 2,3%. Le montant moyen retenu au terme des adjudications est passé de 3.350,0 milliards en février 2019 à 3.432,5 milliards en mars 2019. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est demeuré inchangé à 4,50%.

## FOOTBALL/WAFU CUP OF NATIONS 2019

## Le Togo affrontera le Nigéria au premier match

L'édition 2019 de la WAFU Cup of Nations, un tournoi des fédérations ouest africaines de football, va se jouer du 28 septembre au 12 octobre à Thiès suivant un format inédit qui verra les 16 équipes en lice jouer des préliminaires avant d'entrer de plain-pied dans la compétition, a appris l'APS, mercredi, à Dakar.

**Hervé A.**

Les huit vainqueurs des préliminaires poursuivront la compétition pour la conquête du titre de champion, tandis que les huit autres auront droit à une nouvelle chance sous forme de play-down.

"Les équipes présentes au tournoi joueront au moins deux matchs durant le tournoi", a annoncé le président de la zone ouest A de l'Union des fédérations ouest-africaines de football (UFOA), Augustin Senghor.

"La chaîne Fox Sports, qui est la maîtresse d'œuvre du tournoi et qui va prendre tout en charge, a décidé de mettre en avant l'aspect spectacle", a précisé Augustin Senghor.

Les équipes vont ainsi s'affronter jusqu'au dernier qui va remporter le titre, la même chose étant valable pour les équipes appelées

à jouer les play-down. "En tout cas, il y aura 22 matchs entre les 16 équipes présentes sur un seul stade, le Lat Dior de Thiès", a détaillé le secrétaire général de l'UFOA A, le Gambien Jammeh Bodjang.

La chaîne américaine Fox, à l'origine de ce tournoi organisé en collaboration avec les deux zones de l'UFOA, n'a pas lésiné sur les moyens puisque le vainqueur du tournoi percevra la somme de 100.000 dollars US (plus de 50 millions de francs), a-t-on appris des organisateurs.

Le vainqueur des play-down va lui recevoir une enveloppe de 75.000 dollars US, ont-ils précisé, signalant que toutes les 16 équipes présentes seront prises en charge totalement et percevront une prime de participation de 6000 dollars US.

Le Maroc a été invité à prendre



part au tournoi en lieu et place de la Sierra Leone sous le coup d'une suspension de la FIFA.

Le tirage au sort des préliminaires a donné les résultats suivants :

Sénégal-Guinée Bissau, Mali-Niger, Côte d'Ivoire-Cap Vert, Burkina Faso-Mauritanie, Nigeria-Togo, Ghana-Gambie, Guinée-Bénin et Maroc-Liberia.

## CAN 2019

## Umbro présente le ballon officiel

Alors que la compétition va se disputer du 21 juin au 19 juillet, Umbro vient de dévoiler le ballon officiel de la Coupe d'Afrique des Nations 2019.

Dans un peu moins d'un mois, 24 sélections africaines vont se disputer le titre de champion d'Afrique durant la CAN qui va se dérouler en Égypte. À cette occasion, Umbro a dévoilé vendredi le ballon officiel de la compétition.

Déjà présent dans cette CAN aux côtés du Zimbabwe qui sera notamment au cœur du match d'ouverture face au pays hôte, la marque au double losange compte bien profiter de cette belle exposi-

tion pour faire parler d'elle en Afrique.

Imaginé sur les bases du ballon Neo Pro qui répond bien évidemment aux différentes normes de la FIFA, ce modèle possède notamment une couche externe en microfibre Teijin qui présente une texture hexagonale pour faciliter le toucher et le contrôle.

Du côté de la construction, elle se fait avec 14 panneaux pour offrir une plus grande surface de frappe comme on avait pu le découvrir lors du lancement de la gamme Néo Pro il y a deux ans. Déjà utilisé lors de la saison 2017-2018 en tant que ballon de la

Coupe de la Ligue, le Neo Pro se retrouve aujourd'hui sur les terrains africains et se teinte de rouge et de noir pour bien sûr reprendre les couleurs du drapeau de l'Égypte.

"En tant que partenaire ballon exclusif, Umbro fournira à la CAF un ballon Neo Pro de haut niveau. Certifié par la FIFA pour être utilisé au plus haut niveau, le Neo Pro est doté d'une enveloppe extérieure en microfibras Teijin texturée pour une durabilité, une précision et une véritable fiabilité de trajectoire. Il a également une construction à cinq couches pour un rebond constant, et une conception de 14 panneaux cousus à



la main avec des coutures scellées pour assurer une absorption d'eau nulle", a écrit la marque anglaise dans un communiqué.

## BASKETBALL/

## Amadou Fall à la tête de la ligue africaine

Le casting de la Basketball Africa League (BAL), la nouvelle ligue professionnelle qui sera lancée l'année prochaine par la NBA, prend forme. L'organisation américaine annonce avoir choisi le Sénégalais Amadou Gallo Fall, actuel vice-président de la NBA et directeur général pour l'Afrique, pour en assurer la présidence.

Il endossera immédiatement son rôle, tout en aidant à la transition et à la recherche d'un nouveau directeur général de la NBA en Afrique.

Le lancement de la Basketball Africa League est la première collaboration de la NBA et de la FIBA. Natif du Sénégal, Amadou Fall a rejoint la NBA en janvier 2010. Il a participé à l'ouverture du bureau de la ligue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en



mai 2010. Il a dirigé les initiatives de développement de la NBA au niveau local et établi des partenariats avec des sociétés de marketing, de médias et de produits de consommation en Afrique.

"Les efforts d'Amadou pour développer le basket-ball et les activités de la NBA à travers l'Afrique ont été extraordinaires

et il est un choix idéal pour diriger la Basketball Africa League", a déclaré Mark Tatum, Sous-Commissaire et Chef des Opérations de la NBA. "Cette initiative historique améliorera non seulement le jeu en Afrique mais offrira également de nouvelles opportunités dans les médias, la technologie et les infrastructures

sur le continent."

Natif du Sénégal, Amadou Fall a rejoint la NBA en janvier 2010 et a participé à l'ouverture du bureau de la Ligue à Johannesburg en Afrique du Sud en mai 2010. Il a dirigé les initiatives de développement de la NBA au niveau local et établi des partenariats avec des sociétés de marketing, de médias et de produits de consommation en Afrique.

Il a supervisé la croissance significative des activités de la NBA et du développement du basket-ball en Afrique, illustrée par trois rencontres à guichets fermés en Afrique, à Johannesburg en 2015 et 2017 et à Pretoria en 2018, venant en aide à des organisations caritatives telles que l'UNICEF, la Fondation Nelson Mandela et SOS Children's Villages Afrique du Sud.

## Belmadi dévoile la liste de l'Algérie

Le sélectionneur national Djamel Belmadi vient de dévoiler sa liste des 23 joueurs convoqués pour le tournoi continental, qui se tiendra en Égypte du 21 juin au 19 juillet. Une liste avec un fort accent de Ligue 1-Ligue 2, puisqu'Alexandre Oukidja (Metz), Mehdi Zeffane (Rennes), Ramy Bensebaini (Rennes), Mehdi Tahrat (Lens), Youcef Atal (Nice), Haris Belkebla (Brest) et Mehdi Abeid (Dijon) sont du voyage.

D'autres vieilles connaissances du football français seront également de la partie pour l'occasion. On pense à l'ancien Rennais Yacine Brahimi, à l'ex-Havrais Riyad Mahrez, à l'ancien Bordelais Adam Ounas, à l'ex de l'OM Raïs M'Bolhi ou encore l'ancien Grenoblois Sofiane Feghouli, Ismaël Bennacer (passé par Tours) et l'ex-Rémois Aïssa Mandi. Baghdad Bounedjah, goleador d'Al-Sadd au Qatar, et Islam Slimani seront chargés de concrétiser les occasions des Fennecs.

Les deux buteurs ont été préférés à Andy Delort, auteur d'une belle saison avec Montpellier (14 réalisations en Ligue 1), qui s'était déclaré candidat et avait réalisé les démarches pour obtenir la nationalité algérienne. On surveillera également le milieu de terrain Hicham Boudaoui (19 ans), dernière trouvaille du Paradou AC, club formateur de Bensebaini et Atal, déjà annoncé comme un prospect des plus intéressants.

## Rennes compte sur Mbaye Niang !

Prêté cette saison à Rennes par le Torino, Mbaye Niang a maintes fois répété qu'il souhaitait être définitivement transféré en Bretagne. Et alors qu'il faisait part de ses derniers doutes dans une interview, le Sénégalais restera bien au Roazhon Park la saison prochaine.

C'est un dossier qui dure depuis plusieurs mois déjà. Arrivé au Stade Rennais l'été dernier en provenance du Torino, Mbaye Niang (24 ans) présentait l'avantage d'être une recrue bien connue en Ligue 1. Cependant, son bilan face au but ses dernières saisons ne laissait pas présager d'une telle réussite. Avant cet exercice 2018/2019 n'avait jamais marqué plus de 5 buts en championnat en une saison (en 2014/2015 avec le Genoa et en 2015/2016 avec l'AC Milan). Sous le maillot rouge-et-noir, le Sénégalais a fait beaucoup mieux.

Auteur de 11 buts en 29 apparitions en Ligue 1, Niang a été l'un des atouts majeurs du club breton. Décisif en championnat, l'ancien Caennais s'est aussi distingué lors du fabuleux parcours du Stade Rennais en Ligue Europa. Hatem Ben Arfa a peut-être récolté toute l'attention médiatique, mais Niang est peut-être la recrue estivale ayant le plus profité de l'effet Julien Stéphan. Dès lors, la question de son avenir s'est rapidement posée. Prêté, le buteur dispose d'une option d'achat (non obligatoire) fixée à 15 M€. Un montant conséquent pour une équipe comme Rennes, pas vraiment habituée à lâcher de telles sommes sur le marché des transferts.

## L'annonce forte d'Eden Hazard

Auteur d'un doublé en finale de Ligue Europa mercredi, le Diable Rouge a disputé son dernier match avec les Blues. L'ancien Lillois a annoncé à demi-mot son départ de Chelsea quelques minutes après le sacre des siens. Le principal protagoniste est annoncé avec insistance du côté du Real Madrid.

L'idylle entre Eden Hazard et Chelsea aura donc duré sept années. Celle-ci s'est achevée en apothéose par un doublé en finale de Ligue Europa face à Arsenal (4-1). Depuis plusieurs semaines déjà, la rumeur d'un possible départ du Diable Rouge filtrait. On le sait, le Real Madrid et Zinedine Zidane apprécient particulièrement le profil de l'international belge. Les deux clubs négocient ardemment ces dernières heures pour finaliser le transfert de l'ancien Lillois.

Quelques minutes après le sacre européen des Blues, le principal protagoniste a confirmé qu'il avait disputé son dernier match avec le club londonien. « Je pense que c'est un au revoir mais dans le football, vous ne pouvez jamais savoir. Mon rêve était de jouer en Premier League et je l'ai fait pendant 7 ans dans un des plus grands clubs. Alors peut-être qu'il est temps pour un nouveau challenge », a ainsi confié Hazard. Le numéro dix de Chelsea a enchaîné en effectuant un bilan de ses sept années londoniennes.

Un an après son lancement

## ECO CCP enregistre 110.000 comptes épargne, 52.318 transactions et 3 milliards Cfa échangés

Late Pater

Selon une annonce de la Société des Postes du Togo (SPT), reprise par le portail *Togo First*, le compte épargne mobile gratuit ECO CCP affiche des statistiques «*éloquentes*» un an après son lancement. De mai 2018 à mai 2019, 110.000 comptes épargne ont été créés à travers le mobile, rattachés automatiquement au porte-monnaie électronique du client via TMoney ou Flooz qu'offrent respectivement les opérateurs Togo Cellulaire et Moov. Les comptes créés ont permis à leurs titulaires d'effectuer, sur la même période, 52.318 transactions chiffrées à plus de 3 milliards de francs Cfa échangés. A fin 2020, en termes de perspectives, la SPT mise sur un million d'utilisateurs.

D'aucuns peuvent y voir un ralentissement dans l'engouement à s'abonner à cet outil d'inclusion financière. Car la ministre Cina Lawson avait annoncé, le 8 mars 2019, que plus de 100.000 comptes ECO CCP ont été ouverts en six mois.

Le compte ECO CCP est un compte bancaire gratuit et rémunéré dont l'ouverture se fait de façon instantanée via un téléphone portable. Il s'agit d'un compte épargne par

nature mais qui s'assimile, de par son fonctionnement, à un compte courant. Il ne nécessite donc pas de grandes formalités administratives. Il fonctionne comme un porte-monnaie électronique et est accessible partout au Togo.

Outre le compte ECO qui, à sa création, est automatiquement lié au porte-monnaie électronique, le client peut également lier d'autres comptes qui lui appartiennent et à partir desquels il pourra initier ses opérations de virement ou de réapprovisionnement en monnaie électronique pour un solde en compte ne dépassant pas 200.000 francs Cfa. A l'inverse, le client peut, lorsqu'il le souhaite, envoyer tout ou partie de son avoir en monnaie électronique vers son compte ECO CCP sous forme d'épargne productive d'intérêts capitalisés mensuellement. De même, le compte ECO CCP permet à son titulaire de pouvoir virer à tout moment et en toute quiétude de l'argent à partir de son compte ECO CCP (ou de l'un de ses autres comptes liés éventuellement) de son téléphone vers un compte tiers sans se déplacer en agence, grâce à l'interopérabilité des deux opérateurs de téléphonie mobile. Toutes les opérations initiées vers et à partir du compte ECO CCP

sont suivies de notifications SMS en termes de confirmation envoyée aux différents acteurs (envoyeur et bénéficiaire). Le taux de rémunération servi sur le compte ECO CCP est de 2% à partir du premier franc épargné.

C'est le 15 mai 2018 à Anfoin (à 62 km de Lomé, dans la préfecture des Lacs) que le président Faure Gnassingbé a assisté au lancement du compte ECO CCP Togo par la Société des Postes du Togo, sur l'initiative du ministère des Postes et de l'économie numérique.

## Développement des agropoles au Togo / Pour les trois années à venir Le choix de l'auditeur des acquisitions et comptes du projet de transformation agroalimentaire est lancé

(suite de la page 3)

et aux incitations ; (ii) promouvoir le développement des chaînes de valeur prioritaires à travers la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, au stockage et à la transformation ; et (iii) renforcer les capacités des acteurs des filières agroindustrielles prioritaires. Sa mise en œuvre porte sur une durée de cinq ans pour un coût de 35,19 milliards de francs Cfa dont 22% de

Autour de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques

## 9 États francophones d'Afrique de l'Ouest en exercice de simulation à Lomé, en lien avec les victimes

Le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA), en collaboration avec la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et à travers son Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) à Lomé et l'Unité d'appui à l'application (ISU) de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB), a organisé à Lomé, les mercredi 29 et jeudi 30 mai 2019, un exercice de simulation pour les États francophones d'Afrique de l'Ouest, parties à la CIAB. Objectif : explorer l'opérationnalisation de l'as-

sistance aux victimes en cas d'exposition d'un Etat Partie à un danger par suite d'une violation de ses dispositions. L'exercice vise, en outre, à permettre aux participants de formuler des recommandations qui alimenteront les discussions de la Réunion d'experts sur l'assistance, la réaction et la préparation prévue pour les 6 et 7 août 2019 à Genève, en Suisse, affirme l'organisation à Lomé. L'activité est financée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République Française et a réuni une trentaine d'experts et représentants offi-

ciels du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, et du Togo, ainsi que des experts des Nations Unies, des organisations régionales et du monde universitaire, précise-t-on.

La CIAB, en rappel, est entrée en vigueur le 26 mars 1975. Cet instrument, qui compte, à ce mois de mai 2019, cent quatre-vingt-deux (182) Etats Parties, oblige ceux-ci de «*ne jamais, et en aucune circonstance, mettre au point, fabriquer, stocker, ni acquérir d'une manière ou d'une autre ni conserver*» des armes biologiques ou à toxines. Par l'article VII de la Convention, les Etats Parties s'engagent à fournir une assistance ou à faciliter l'assistance si un autre Etat Partie est exposé à un danger par suite d'une violation de la Convention.

La tragédie causée par l'épidémie d'Ebola en 2014 et 2015 en Afrique de l'Ouest, pointent les Nations unies, a contribué à susciter un regain d'intérêt pour les questions d'assistance, de réaction et de préparation et cet atelier de Lomé devra permettre aux participants d'évaluer les facteurs qui influenceront le processus de prise de décision nationale pouvant aboutir au déclenchement de l'article VII et les implications qu'une telle décision pourrait avoir.

dans. Le PTA-Togo sera composé d'un agroparc destiné aux unités industrielles (sis à Broukou dans la Kara) et d'une zone périphérique, lieu de production agricole des principales filières par les différents acteurs présents dans la zone d'influence du projet estimée à 165 000 ha.

Peu avant ces deux avis, l'Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo (APRODAT) informait que l'agropole pilote de Kara

pourra abattre et transformer entre 1 000 et 1 500 tonnes de volailles par heure, dans sa phase de croisière. La production d'œufs à couver est projetée à environ 3 millions de poussins de chair par an. 90 000 tonnes de riz, 15 000 tonnes de maïs pro- vende, 10 000 tonnes de soja, 10 000 tonnes de sésame et 20 000 tonnes d'anacarde à transformer par an. L'agropole pilote devrait être mise en place à l'horizon 2022.

# GAGNE JUSQU'À 10 000 000 FCFA AU TIRAGE!



LA TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2019

ÇA SE PASSE AU TOGO!



\*Achète à 200 FCFA tes tickets de la TCE 2019, gratte et gagne des tickets gratuits ou des lots en espèces allant de 200 FCFA à 500.000 FCFA !

\*Garde tes tickets non gagnants pour le tirage des lots intermédiaires pour remporter jusqu'à 100.000 FCFA !

\*Découvre trois fois « », et gagne un séjour dans un hôtel de luxe de la place et ta participation au grand tirage régional!

2470, Avenue de la chance Tél: (00228) 22 53 57 00 / 22 35 57 02 Fax : (00228) 22 51 35 08  
 BP :895 Lomé – TOGO E-mail : lonato@lonato.tg / site web. www.wwww.lonato.tg



En route pour le Fonds français PISCCA 2019

## 27 organismes de la société civile au rendez-vous du 7 juin

Jean AFOLABI

Ils étaient cent-dix-huit (118) porteurs de projets à soumettre une ou plusieurs propositions de projet dans le cadre de la première phase de l'appel à projet fonds PISCCA 2019 lancé le 29 mars 2019 par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Lomé, et clôturé le 26 avril dernier. Suite à la première phase d'instruction des projets, vingt-sept (27) propositions de projets ont été présélectionnées dans le cadre de la 2ème phase, et sont invitées à transmettre un dossier complet au Service de coopération et d'action culturelle, **au plus tard le 7 juin 2019.**

Le **Fonds PISCCA** – Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs –, anciennement connu sous le nom de Fonds Social de Développement (FSD), est mis en œuvre au Togo depuis 1996, et constitue le principal outil d'appui à la société civile togolaise porté par l'ambassade de France. L'édition 2019 de l'appel à projets PISCCA permettra de subventionner une dizaine de projets s'inscrivant dans la Promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. L'objectif de cet appel à projet est de faciliter le développement d'initiatives issues de la société civile et conçues pour contribuer à l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des femmes et des jeunes à l'échelle locale, explique l'ambassade de France.

Les bénéficiaires finaux doivent être organisés ou représentés par une personne morale togolaise de droit privé (associations/ONG, groupements villageois/communautaires...), disposant de statuts juridiques (récépissé obligatoire). Les projets proposés par des réseaux ou groupes de travail d'ONG seront recevables à condition que ces organisations soient enregistrées auprès des autorités togolaises (récépissé obligatoire).

Le porteur de projet doit avoir une existence juridique togolaise et doit être enregistré auprès des autorités togolaises. Il peut toutefois travailler en partenariat avec d'autres structures locales ou étrangères. Il doit être en mesure de fournir, au moment où cela lui est demandé, un dossier de présentation comprenant les documents officiels de déclaration aux autorités (récépissés), un bilan moral et financier des activités datant de moins de 3 ans, et les CV (curriculum vitae) des membres du bureau.

Les subventions accordées par l'ambassade de France sont comprises entre 25 millions et 30 millions de francs Cfa maximum. Un maximum de dix projets sera sélectionné. Une participation au financement du projet par les porteurs est indispensable car, on estime qu'elle garantit leur engagement et constitue un gage de pérennité pour les investissements réalisés à leur profit. Cette participation devra correspondre à au moins 25% du coût total du projet.

Parmi les présélectionnées pour la deuxième phase, l'on identifie, entre autres : 1. Action Environnement pour le Développement Durable (AE2D)/Projet d'appui au renforcement de la résilience des communautés autour de la rivière Kara, dans la Kozah. 2. Action pour la Promotion et le Développement Intégrale de la Femme et de l'Enfant (APRODIFE)/Projet de vulgarisation des techniques améliorées de carbonisation et

autonomisation de la femme rurale dans le canton de Sarakawa. 3. Association Chrétienne pour l'Alphabétisation et la Traduction de la Bible en Langue Ifè (ACATBLI)/Autonomisation socioéconomique des femmes et jeunes de moins de 25 ans par la promotion de l'élevage traditionnel, et son intégration à la production maraîchère. 4. Association des Femmes pour l'Alphabétisation, la Santé et les Activités génératrices de revenus (AFASA)/Projet d'insertion professionnelle des prostituées et de protection de l'environnement. 5. Association des pépiniéristes et planteurs de Tône-Ouest (SONGOU-MAN)/Développement de l'agriculture et de l'élevage familial des caprins pour une amélioration des conditions de vie des jeunes du groupement TIG-N TIE FAAL de Tambiga. 6. Centre de recherche-Action pour l'environnement et le développement intégré (CREDI)/Contribution à l'autonomisation des femmes et villages de la forêt communautaire d'Hedzi-Hado au Togo. 7. Entreprises Territoire et développement (ETD/Appui à la promotion et au renforcement du rôle et de la place des femmes et des jeunes de la préfecture de Haho dans le développement durable de leur communauté. 8. Note d'Espoir pour Tous (NET-Togo)/Projet pour une apiculture durable avec les femmes à Tado. 9. Organisation de la Charité pour un Développement Intégral, Archidiocèse de Lomé (OCDI-CARITAS Lomé)/Projet de promotion de la gestion durable et efficiente des terres, et de diversification des moyens d'existence des groupes sociaux vulnérables dans le canton de Gapé, au Nord-Ouest de la région Maritime, dans la préfecture de Zio.

Consommation d'alcool, stupéfiants et drogue

## Ces jeunes qui se détruisent à petit feu

Etonam Sossou

Les scènes de consommation de stupéfiants sont courantes dans les lieux de vente de boissons locales. Assis, motos garées tout à côté au pied d'un arbre, la tête baissée, une dizaine de jeunes semblent dans une séance de recueillement. Pourtant à cette heure de la matinée (9 heures), ce sont visiblement de consommateurs d'une drogue locale appelée « homme fort », très prisée par les motos taximen et surtout par les petits agresseurs et autres enfants de la rue. Ces scènes de consommation de stupéfiants sont courantes dans les endroits isolés, et bars qui servent de temple aux consommateurs. Ces stupéfiants et excitants se déclinent en plusieurs noms : le Banga, le D10, le Diazapan, l'Exol 5 et 4, le Prometazyl, Homme fort... Mais les plus consommés restent le Tramol et le Diazapan. Des comprimés qui donneraient du tonus. « Ça détend et chasse tout ce qui est stress, fatigue, frousse. Bref, ces comprimés vous dégagent », justifie un consommateur. Pour un autre, « lorsque vous le prenez, c'est plus discret et ça ne dégage pas d'odeur comme la bière ou le sodabi ».

Ces comprimés destinés aux chevaux, sont très prisés par les jeunes. Une étude menée par une organisation non gouvernementale a révélé que la tranche d'âge la plus touchée par ce phénomène oscille entre 14 et 27 ans. Ils se recrutent essentiellement parmi les motos taximen, les élèves, les chauffeurs, les mécaniciens, les pousseurs, les porteurs et les enfants de la rue. Loin d'être un produit autorisé pour la médication humaine, sa consommation incontrôlée débouche inévitablement sur des excès. Ils plongent dans une ivresse indescriptible. De sources bien indiquées affirment que de vendeuses de sodabi et autres boissons locales les utilisent pour une fermentation rapide et efficace de leur breuvage. Ces boissons qui envivent vite et plus sont appelées par les consommateurs « Haute tension ». Les points de ravitaillement de ces produits d'origine nigériane sont les petits marchés périodiques, les vendeurs ambulants. A 100 francs CFA la plaquette de 10 comprimés de 50 milli-

grammes et 150 francs CFA celle de 100 milligrammes, ils s'arrachent comme de petits pains.

Les conséquences de la consommation de ces stupéfiants sont incalculables. La plupart des motos taximen victimes d'accidents de la circulation se droguent au Tramol. Plusieurs jeunes devenus dépendants à l'égard de ces produits sont devenus des malades mentaux. D'autres subissent encore le traumatisme. Les agressions nocturnes sont l'œuvre de jeunes et autres enfants de la rue adeptes de ces stupéfiants qui se vendent à la barbe des autorités médicales. Lesquelles sont toujours restées impuissantes devant la vente des médicaments de la rue.

Et l'alcool !

Lomé. Quartier Avedji, Lieu-dit Carrefour Y. Il est 19h30. Le son bruyant des baffles raisonne déjà dans les oreilles, autour, des bars qui font le plein. Soudain, un bar attire l'attention parmi tant d'autres. Il est situé en bordure de route et des lumières tamisées, multicolores, éclairent l'intérieur. De nombreuses tables bien rangées et pleines de bouteilles de bière, précieux liquide pour ses consommateurs. Il y en a pour tous les goûts. Comme on dit dans un jargon camerounais : « ici on consomme ».

« Dépêche-toi, après avoir servi les clients du bout, il y en a qui viennent d'entrer et ils veulent une douzaine de bière sur leur table, ensuite tu iras servir le monsieur assied la bas », ordonne le barman à l'une des servantes. Elles sont au nombre de 7, jupes noires, chemisettes blanches, serrées et laissant rebondir leurs poitrines relevées à bon escient. Si nombreuses, mais elles n'arrivent pas à servir tout le monde. La demande est élevée. Au fond de la salle, sur une table, de jeunes garçons et filles, environ 20 ans, dansent et bavardent sans se gêner. Ils ont de nombreuses bouteilles de bières sur leurs tables. Certaines sont déjà vides et d'autres encore pleines. Tout à coup, la servante débarrasse et ajoute d'autres bières pleines : « je bois pour m'épanouir et je peux consommer 4 à 6 bières, ça dépend de mes moyens », déclare l'un des jeunes. S'épanouir en buvant autant de bières ? L'al-

cool est pourtant responsable de nombreux accidents de la route et de nombreuses maladies telles que la cirrhose du foie et le diabète.

Le prix homologué d'une bière est de 550 Fcfa. Mais ici les prix varient en fonction du jour. Les jours simples : 550 francs Cfa pour une bière, les weekends et les jours de fête, 600 francs Cfa pour la même bière. N'empêche, les activités prospèrent ici, dans ce secteur qui jouxte le carrefour Limousine. Le bar est toujours plein et la clientèle est majoritairement jeune si bien que l'on se demande ce que font ces jeunes pour boire autant et pourquoi boivent-ils ? « Moi je fais une petite activité en journée et le soir pour me détendre je sors prendre quelques bières », dit Mathieu un jeune homme de 24 ans rencontré dans le bar, comme s'il n'existait pas d'autres façons de se détendre.

« Pour moi la bière est bonne, mais lorsque j'exagère, il m'arrive de faire des choses vilaines comme par exemple bagarrer, insulter des gens », déclare Ghislain 22 ans. Ceci nous renvoie aux effets néfastes de la consommation abusive d'alcool en milieu jeune qui se soldent souvent par des bagarres sanglantes, qui ont été parfois mortelles. On trouve certains jeunes qui affirment qu'ils consomment parfois de l'alcool pour affronter les peurs, bref, qui disent trouver du courage lorsqu'ils consomment de l'alcool. D'autres disent ne pouvoir parler en public que lorsqu'ils ont bu. Pour Franklin, 20 ans, il lui arrive de ne plus se souvenir de rien le lendemain d'une soirée de bière : « il y a des jours où lorsque je bois, le matin je ne me souviens de rien, on me dit juste que j'ai fait du désordre ».

De l'intérieur de ce bar, si bien nommé « Le dragon noir », on aperçoit les lumières scintillantes du « Facebook », un autre bar faisant justement face au « Dragon noir ». Dans ce bar qui cache en arrière-plan une auberge, de jeunes filles consomment de l'alcool et la cigarette : « je bois avec mes copines tous les jours comme ça, on s'amuse ». Une autre fille dit qu'elle boit pour oublier une déception amoureuse. Car, il n'y a pas très longtemps, elle aurait été trompé par son petit ami.

### Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1478 DE LOTO BENZ DU 15 Mai 2019

Ce mercredi 22 Mai 2019, nous prenons part au tirage de LOTO BENZ qui porte le N°1479

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, c'est à LOME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés par la LONATO.

Ainsi, à LOME, nous avons recensé un lot de 1.000.000FCFA gagné sur le point de vente 7113.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

La Tranche Commune Entente 2019, ça se passe au Togo !

Grattez vos tickets de la TCE 2019 et si vous découvrez trois fois le symbole « avion », vous remportez immédiatement un séjour d'une semaine, dans un hôtel de luxe de la place et votre participation au grand tirage régional du 26 juillet 2019, où vous pouvez gagner jusqu'à 10.000.000F CFA!

Grattez, si vous trouvez trois fois un montant, vous empochez une fois ce montant! Vous pouvez gagner de 200F CFA à 500.000F CFA

Conservez vos tickets non gagnants au grattage, car ils participent au tirage des lots intermédiaires permettant de gagner jusqu'à 100.000F CFA

La Tranche Commune Entente 2019, c'est chez nous !

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

### LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1480 de LOTO BENZ du 29 Mai 2019

Numéro de base

06 82 81 18 05

Santé/Sida

## Première cause de mortalité en Afrique subsaharienne

En Afrique, une récente étude sur le taux d'infection du VIH indique que le virus est toujours la cause la plus fréquente de décès en Afrique subsaharienne. Rappelons que le VIH, ou virus de l'immunodéficience humaine, est un type de virus qui peut ensuite déclencher la maladie du SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise). Le document nous apprend que, sur le continent africain, certaines régions ont plus de 30 % de leur population vivant avec le VIH et, dans de nombreux endroits, ce taux a augmenté depuis le début des années 2000. Et ce, malgré le déve-

loppement rapide de la thérapie antirétrovirale (TARV).

Par ailleurs, l'intérêt de cette publication scientifique est que celle-ci fournit des estimations géographiques précises de la prévalence du VIH et du nombre de personnes vivant avec le virus. De quoi donner quelques pistes de réflexions à l'ONUSIDA (programme de l'ONU destiné à coordonner l'action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA) dont l'objectif affiché est d'éliminer l'épidémie d'ici 2030.

VIH : augmentation

dans 16 pays

Dans le détail, les résultats de l'étude démontrent que la prévalence du VIH est la plus élevée en Afrique subsaharienne australe, principalement au Botswana, au Zimbabwe, en Zambie et en Afrique du Sud. Le pays où le taux est le plus élevé est le Swaziland, où l'on estime qu'environ 27,2 % de la population sont infectés. Dans une partie du pays, plus de 30 % des personnes âgées de 15 à 49 ans seraient atteintes du VIH. Une autre carte montre comment la prévalence du VIH a changé depuis le début de ce XXe siècle.

**Le Très Haut Débit**  
continue son parcours !



est désormais présente à

**ANÉHO**  
&  
**CINKASSÉ**

Le N°1 de l'internet mobile au Togo

TOGO CELLULAIRE FILIALE DU GROUPE TOGOCOM



LE LEADER

service client : 888

[www.facebook.com/Togocel](http://www.facebook.com/Togocel)

[www.twitter.com/togocel](http://www.twitter.com/togocel)

[www.togocel.tg](http://www.togocel.tg)

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015